N°4414
Entrée le 27.07.2026
Chambre des Députés
Prolongation du délai de réponse accordée jusqu'au 15.09.2026
Président de la Chambre des Députés
(s.) Claude Wiseler
Luxembourg, le 28.07.2026

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère du Logement et de
l'Aménagement du territoire

Le Ministre

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Luxembourg

Luxembourg, le 27 juillet 2026

Objet : Question parlementaire n° 4414 du 8 juillet 2026 de Monsieur le Député Marc Goergen concernant « Prise en compte différente des revenus pour le calcul du loyer abordable ».

Madame la Ministre,

En date du 8 juillet 2026, la question parlementaire sous rubrique a été transmise pour compétence conjointe du Ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire, du Ministre de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil et de la Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale.

Je vous saurais gré de bien vouloir demander à Monsieur le Président de la Chambre des Députés d'accorder un délai de réponse supplémentaire jusqu'au mardi 15 septembre 2026 aux Ministres impliqués dans l'élaboration de la réponse, étant donné que la collecte des éléments de réponse ne pourra pas être achevée jusqu'à l'échéance du délai imparti et que la collecte des éléments de réponse nécessite la concertation supplémentaire avec le Ministère des Finances.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Ministre du Logement et de l'Aménagement
du territoire

(s.) Claude Meisch